

DELIBERATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D256

Séance du 28 avril - Convocation du 20 avril 2011

Compte rendu affiché le 3 mai 2011

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Patrick RACHAS

Présents :

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme LEBAHAR, Mme SORREL-DUNAND, M. CHRETIN, M. VALETTE, Mme DUMARD, Mme MARMONIER, M. GOJON, Mme CHIGNARD, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mlle FERNANDES, M. MACHURAT, Mme ORIOL, Mme CORSET.

Absents représentés

Mme RIVE-OLLIVIER par Mme GLATARD, M. BOUREZG par M. RODRIGUEZ, M. AUROY par M. BUFFARD, Mme GOYON par Mme LEBAHAR, Mlle COIN par Mlle FERNANDES, Mme BARTHOD par Mme ORIOL, M. FODDIS par Mme CORSET.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	18
Votants	25
Exprimés	25

Objet : Convention de mise en fourrière

L'enlèvement et la mise en fourrière des véhicules gênants sont confiés à un prestataire qui intervient également pour les communes partenaires impliquées par une convention partenariale. Il est proposé de renouveler le principe avec la société WARNING (Rillieux-la-Pape) qui possède les habilitations nécessaires et dont les tarifs sont les suivants :

- ↳ Frais d'enlèvement : 110.00 €
- ↳ Frais de garde (par jour) : 4.00 €
- ↳ Frais d'expertise : 30.00 €

Cette proposition a fait l'objet d'un avis favorable des membres du Contrat Local de Sécurité et sera proposé aux communes partenaires de la convention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de la Route,
- VU l'avis favorable du groupe de travail territorial du Contrat Local de Sécurité (CLS),
- VU le Budget communal,
- **DESIGNE la société WARNING (Rillieux-la-Pape) comme prestataire pour l'enlèvement et la mise en fourrière des véhicules gênants,**
- **DIT que les crédits sont prévus au Budget communal,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à l'application de la présente décision et notamment les conventions avec le prestataire et les communes partenaires.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Neuville, le 28 avril 2011
Le Maire,
Jean-Claude OLLIVIER.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 03/05/2011
- Publication ou affichage le 03/05/2011
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 3 mai 2011

Jean-Claude OLLIVIER, Maire.